CENTRE UNIVERSITAIRE PROTESTANT 2
Rue du Petit-Salève 10 / 1205 Genève
+4122 7081010 / info@cup2.ch

GENEVA STUDENT RESIDENCE

INFORMATION ON THE ADMISSION PROCEDURE

If your application for housing is made by phone, you are invited to send us an email with your room request.

- In most cases, you will receive a form and a description of the residence.
- It may happen that you receive an email with a negative answer before you receive the form. This means that we know that we will not be able to offer you a room (dates, allocation criteria, availability of the room, etc.)

Upon receipt of your form, the file is checked:

- if your file is incomplete: you are invited by email to send us the missing documents
- if your file is complete: you will receive an email informing you that we have received your request and that if we can offer you a room, we will gladly contact you.

A waiting time is normal, as we do not know in advance which rooms will be available for the requested date.

If your arrival date is flexible, you can mention it on your form.

- If a room can be offered to you: you will receive a rental proposal by email, to which you are invited to respond promptly by paying the non-refundable administration fee of CHF 100.
- If no room can be offered to you, you will not receive any email from us.

The payment of the non-refundable administration fee of CHF 100 secures your room reservation

- It commits you to pay the maintenance deposit and the first rent at the latest 15 days before the start date of the contract, regardless of your actual move-in date.
- It commits us to rent you the room for the date presented in the room proposal.

Upon receipt of the administration fee of CHF 100 on our account, you will receive a confirmation email indicating the start date of the contract and the terms of your arrival.

As soon as your arrival file is prepared, (there may be some delay between the confirmation email and the sending of the contract) you will receive an email with the resident contract, the maintenance deposit invoice and the first rent invoice containing the payment instructions.

As soon as you have sent us your signed contract, we will send it back to you by email with your signature.

The payment of the maintenance deposit and the first rent are to be paid in the month before your arrival, at the latest 15 days before the start of the contract.

In case of cancellation up to 15 days before the start of the contract, the administration fee of CHF 100 is retained by CUP2 and if the maintenance deposit and the first rent have already been paid, they are returned in full.

In case of cancellation within 15 days before the start of the contract, the maintenance deposit will be refunded in full and the first rent will be refunded at 50%.

Please confirm a few days before the beginning of the contract, the date of your moving in so that we can prepare the keys for you.

CENTRE UNIVERSITAIRE PROTESTANT 2
Rue du Petit-Salève 10 / 1205 Genève
+4122 7081010 / info@cup2.ch

GENEVA STUDENT RESIDENCE

INFORMATION SUR LA PROCÉDURE D'ADMISSION

Si votre demande de logement est faite par téléphone, vous êtes invité à nous envoyer un mail avec votre demande de chambre.

- Dans la majorité des cas, vous recevez un formulaire et un descriptif de la résidence.
- Il peut arriver qu'un email de réponse négative vous parvienne avant d'avoir reçu le formulaire. Cela signifie que nous savons que nous ne pourrons pas vous proposer une chambre (dates, critères d'attribution, disponibilités de la chambre, etc.)

A réception de votre formulaire, le dossier est vérifié :

- si votre dossier est incomplet : vous êtes invité par email à nous envoyer les documents manquant
- si votre dossier est complet : vous recevez un email vous informant que nous avons bien reçu votre demande et que si nous pouvons vous proposer une chambre, nous vous recontacterons volontiers.

Un temps d'attente est normal, étant donné que nous ne connaissons pas à l'avance les chambres qui seront disponibles pour la date demandée.

Si votre date d'entrée est flexible, vous pouvez le mentionner sur votre formulaire.

- Si une chambre peut vous être proposée : vous recevez une proposition de location par email, à laquelle vous êtes invité à répondre rapidement en réglant les frais administratifs non-remboursables de CHF 100.
- Tant qu'aucune chambre ne peut vous être proposée, vous ne recevez aucun email de notre part.

Le paiement des frais administratifs non remboursables de CHF 100 sécurise la réservation de votre chambre

- Il vous engage à régler l'acompte d'entretien et le premier loyer au plus tard 15 jours avant la date de début du contrat, et ce, indépendamment de votre date réelle d'emménagement.
- Il nous engage à vous louer la chambre pour la date présente dans la proposition de chambre.

A réception des CHF 100 sur notre compte, vous recevez un mail de confirmation vous indiquant la date de début de contrat et les modalités de votre arrivée.

Dès que votre dossier d'arrivée est préparé, (il peut se passer un certain délai entre le mail de confirmation et l'envoi du contrat) vous recevez un email avec le contrat de résident, la facture d'acompte d'entretien et la facture du premier loyer contenant les instructions de paiement.

Dès que vous nous avez envoyé votre contrat signé, nous vous le renvoyons par email signé en retour.

Le paiement de l'acompte d'entretien et du premier loyer sont à régler dans le mois qui précède votre arrivée, au plus tard 15 jours avant la date de début de contrat.

En cas d'annulation jusqu'à 15 jours avant la date de début de contrat, les CHF 100 restent acquis au CUP2 et si l'acompte d'entretien et le premier loyer avaient déjà été réglés, ils sont restitués intégralement.

En cas d'annulation dans les 15 jours qui précèdent la date de début de contrat, l'acompte d'entretien est restitué intégralement et le 1er loyer est restitué à concurrence de 50%.

Veuillez nous confirmer quelques jours avant le début du contrat, la date de votre emménagement pour que nous puissions vous préparer les clés.